



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**PARTENARIAT TRANSNATIONAL VELOROUTE RHIN EUROVELO 15  
2018 - 2020**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. ADRIAN, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.  
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.  
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.  
Mme MILLION donne procuration à Mme ORLANDI.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de tourisme est partagée entre les communes, les départements et les régions,
- VU les articles L 132-1 à L 132-6 du Code du Tourisme relatifs à la compétence des départements en matière de tourisme,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2015-7-2-8 du 3 juillet 2015 relative à la subvention attribuée au Département du Bas-Rhin dans le cadre du financement du partenariat transnational Véloroute Rhin,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-2-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de sa réunion du 8 juin 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de 4 920 € à Alsace Destination Tourisme, porteur administratif et financier pour le compte des deux Départements alsaciens du projet de partenariat transnational Véloroute Rhin - EuroVelo 15 (2018-2020). Le versement de la subvention interviendra en une seule fois dès signature de la convention de financement par ADT et dès signature par les parties (dont ADT) du partenariat transnational,
- Approuve la convention de financement correspondante, jointe à la présente délibération et autorise la Présidente à la signer,
- Prélève les crédits correspondants sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574, du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

M. DELMOND ne participe pas au débat, ni au vote en sa qualité de Président de l'ADT.

Adopté à l'unanimité